

**DELIBERATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2022**

Mairie d'Ussel  
Département de la Corrèze

Date de la convocation : **7 décembre 2022**  
Nombre de conseillers en exercice : **29**

Nombre de conseillers présents : **22**  
Nombre de pouvoirs : **7**

Le quatorze décembre deux-mille-vingt-deux à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Ussel, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de Monsieur Christophe ARFEUILLERE, Maire d'Ussel.

**Étaient présents 22 membres du Conseil Municipal :**

M. Christophe ARFEUILLERE ; Mme Maryse BADIA ; M. Gille BARBE ; Mme Nicole BERTHON ; Mme Chrystèle BOYER ; M. Michel BUCHE ; M. Tony CORNELISSEN ; M. Pierrick CRONNIER ; M. Sébastien DEVALIERE ; M. Yoann FIANCETTE ; M. Jean-Pierre GUITARD ; Mme Mady JUNISSON ; Mme Marilou PADILLA-RATELADE ; Mme Martine PANNETIER ; M. Philippe PELAT ; M. Michel PESTEL ; M. Bruno RAYNAUD ; Mme Sophie RIBEIRO ; M. Jean-Marc SAUVIAT ; Mme Françoise TALVARD ; Mme Michèle VALIBUS et Mme Elisabeth VENTADOUR.

**Ont donné procuration 7 membres du Conseil Municipal :**

M. Tony CALLA à M. Jean-Marc SAUVIAT ; M. Patrick COURTEIX à Mme Françoise TALVARD ; Mme Sandra DELIBIT à M. Christophe ARFEUILLERE ; Mme Céline PARRAIN à M. Philippe PELAT ; Mme Tessa SAUBESTY à Mme Chrystèle BOYER ; M. Adrien SEIXAS à Mme Marilou PADILLA-RATELADE et Mme Patricia TILLET à M. Pierrick CRONNIER.

**Secrétaire de séance :** Mme Maryse BADIA

**Numéro :** DL20221214-002

**Matière :** 7.5.3 - Finances locales – subventions – attribuées aux personnes morales de droit privé

**Objet :** DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DU CINEMA « LE CARNOT » - VERSEMENT D'UNE SUBVENTION A LA SARL VEO CINEMAS

Vu les articles R.1511-40 à R.1511-43 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° DL20171220-025 approuvant le principe de délégation de service public par affermage pour la gestion du Cinéma « Le Carnot » ;

Vu la délibération n° DL20180606-029 approuvant le contrat d'affermage à intervenir avec la SARL VEO CINEMAS ;

Vu le contrat d'affermage signé le 25/07/2018 et entrant en vigueur le 31/08/2018 et notamment son article 8 fixant le principe de rémunération du délégataire ;

Vu le rapport de gestion « 2021 » du Cinéma « Le Carnot » fourni par le délégataire de service public ;

Vu l'avis de la Commission des Finances réunie le 1<sup>er</sup> décembre 2022 ;

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de verser la subvention d'équilibre annuelle à la SARL VEO CINEMAS, au titre de l'année 2021, d'un montant de 13.265,39 € correspondant au montant global annuel de 20.000 € TTC déduit des charges de gaz de 6.734,61 € indument payées par la Ville. Les crédits étant prévus au budget sur le compte 6574.**

*Fait en Mairie d'Ussel, le 14 décembre 2022*

Accusé de réception en préfecture  
019-21 1927504-20221214-DL20221214-002-DE  
Date de télétransmission : 16/12/2022  
Date de réception préfecture : 16/12/2022  
Date de mise en ligne : 19/12/2022



Le Maire,  
Vice-Président du  
Conseil Départemental de la Corrèze

Christophe ARFEUILLERE